

-Le jour de l'exécution réciproque – mubahala

<"xml encoding="UTF-8?">

Le jour de l'exécution réciproque – mubahala-

La province de Najran comporte 70 villages à la frontière entre le Hijaz et le Yémen. Il s'agit avant l'avènement de l'islam, de la seule province du Hijaz qui s'était libéré du polythéisme en adoptant la religion chrétienne.

Le Saint Prophète de l'islam, Muhammad ibn Abdollah paix sur lui et sa famille, invita par lettre les chrétiens de Najran à l'islam en ces termes : « Au nom du dieu d'Abraham, de Isaac et de Jacob, de Muhammad envoyé de Dieu à l'évêque de Najran : je loue le Dieu d'Abraham, de Isaac et de Jacob et je vous invite à adorer Dieu plutôt que ses créatures. Je vous invite à vous libérer de l'autorité des esclaves de Dieu au profit de l'autorité de Dieu et si vous n'acceptez pas cette invitation, il faut au moins que vous acquittiez un impôt à l'état islamique (jizia) en vertu de quoi il protégera vos vies et biens, sinon vous êtes averti du danger (que vous encourrez en ne vous soumettant pas à ma requête) ».

Les ambassadeurs du saint Prophète soumirent la lettre à l'évêque qui la lut avec assiduité et convoqua un conseil composé de personnalités religieuses et commerçantes pour prendre une décision. Le conseil décida d'envoyer une délégation à Médine pour rencontrer le saint Prophète et s'enquérir des arguments en faveur de sa prophétie. Soixante personnalités de Najran constituaient cette délégation parmi lesquelles trois religieux de haut rang dont Abu Hareth ibn Alqama qui était le nonce apostolique de l'église romaine au Hijaz.

La teneur des négociations fut la suivante :

Le saint prophète paix sur lui et sa famille: « Je vous invite à l'unicité de Dieu, à adorer l'unique et à vous soumettre à ses commandements ». (il récita alors quelques versets du Saint Coran).

La délégation répond : « si l'islam signifie la foi en Dieu l'unique, nous avons déjà eu la foi et nous nous sommes soumis à ses lois »

Le saint prophète paix sur lui et sa famille:«L'islam a des signes et vos actes montrent que vous ne respectez pas l'islam véritable. Comment prétendez-vous croire en Dieu l'unique, alors

que vous adorez la croix, que vous mangez la viande de porc et que vous attribuez un fils à Dieu ? »

La délégation répond : « Nous considérons que Jésus est Dieu car il a ressuscité les morts, a guéri les malades, a créé un oiseau à partir de l'argile qui s'est envolé , tout cela signifie qu'il est Dieu »

Le saint prophète paix sur lui et sa famille : « Non ! Il est l'esclave et la créature de Dieu, qu'il plaça dans le vagin de Marie (paix sur elle) et ce pouvoir (de faire des miracles) ne lui venait que de Dieu ».

LE PROPHETE MOHAMMAD

Un représentant de Najran : « oui, il est le fils de Dieu car sa mère Marie, le mit au monde sans qu'elle se maria (sans conception biologique), donc son père est le Dieu de l'Univers »

A ce moment-là, l'ange de la Révélation apparut au saint Prophète et lui dit de leur dire: « Oui, au regard de Dieu, il en est de Jésus comme d'Adam qu'il créa de poussière, puis à qui il dit : sois ! et il fut. » (sourate Famille de Imran, verset 59)

La délégation dit : « notre discussion avec vous ne nous a pas convaincu. La solution est que nous exercions une exécration réciproque afin que ne s'abatte la malédiction sur les menteurs et que nous demandions de Dieu qu'il anéantisse les menteurs »

A ce moment, l'ange Gabriel descendit et apporta le verset de l'exécration réciproque et ordonna au saint prophète d'exercer l'exécration réciproque vis-à-vis de ceux qui polémiquent avec lui sans accepter la vérité.

« A ceux qui te contredisent à son propos, maintenant que tu en es bien informé, tu n'as qu'à dire: «Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis proférons une exécration réciproque en appelant la malédiction d'Allah sur (les menteurs » (Ale Imran, verset 61

« فَمَنْ حَاكَمَكَ فِيهِ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَكَ مِنَ الْعِلْمِ فَقُلْ تَعَالَوْا نَدْعُ أَبْنَاءَنَا وَابْنَاتَكُمْ وَنِسَاءَنَا وَنِسَاءَكُمْ وَأَنْفُسَنَا وَأَنْفُسَكُمْ ثُمَّ نَبْتَهِلْ فَنَجْعَلْ لَعْنَةَ اللَّهِ عَلَى الْكَاذِبِينَ. » (آل عمران / 61)

Le verset de l'exécration réciproque

Ce verset est le résultat des deux versets précédents concernant l'enseignement divin sur : l'histoire de Jésus paix sur lui, à savoir le verset 59 et 60 de la même sourate

الْحَقُّ مِنْ رَبِّكَ فَلَا تَكُن مِّنَ الْمُمْتَرِينَ

La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas du nombre des sceptique ». (Ale Imran, » verset 60)

Le verset 61 concerne d'un côté le Saint Prophète et sa famille, de l'autre côté les notables de Najran qui étaient chrétiens. Le fait d'impliquer la famille prophétique donne un poids supplémentaire à l'action d'exécration réciproque. En effet, tout à chacun nourrit une sensibilité et un amour particuliers vis-à-vis de sa famille car tout homme est prêt à se sacrifier pour protéger ses enfants et sa femme alors qu'il rechigne à mettre sa famille en danger pour se protéger lui-même. C'est pourquoi le verset mentionne d'abord les enfants, puis les femmes, enfin soi-même. L'implication de la famille prophétique dans l'exécration réciproque démontre que le Saint Prophète paix sur lui et sa famille a la certitude complète du bien-fondé de sa prise de position.

Certains ont avancé le fait que le pluriel utilisé dans le verset ne peut se référer à Hasan et Husayn dans le cas de « nos enfants », à Fatima dans le cas de « nos femmes » et à Ali dans le cas de « nous-mêmes » car le pluriel en arabe renvoie à au moins trois personnes. Toutefois, les faits historiques, les procès-verbaux confirment que le saint Prophète n'était accompagné que des quatre personnes citées le jour de l'exécration réciproque le 24 dul al-hijja. En fait, les quatre personnes précitées représentent le reste de la communauté islamique d'une part, et l'exécration réciproque concerne également les générations futures d'où l'utilisation du pluriel. Cette utilisation du pluriel pour ne désigner qu'une seule personne dans les faits est courante dans la révélation coranique et cela montre que l'exemple objet de la révélation s'applique à nombre de cas autres que celui nommément désigné à l'occasion de la descente du verset.

FATIMA AZ-ZAHRA

Il fut convenu que les deux parties se rencontrent le lendemain afin que la vérité se fasse

jour. Le lieu de rencontre se trouvait dans le désert en dehors de la ville. Le saint Prophète choisit quatre personnes pour représenter les musulmans Hasan, Husayn, Fatima et Ali ibn Abi Talib paix sur eux. Husayn se trouvait sur les épaules du Saint Prophète, lequel avait pris Hasan par la main alors que Fatima et Ali le suivaient derrière. Le Saint Prophète leur demanda alors de dire : « Amen » après chaque invocation qu'il récite. De leur côté, les chefs de la délégation de Najran s'entretenaient entre eux en disant que si « Muhammad » vient accompagné de son armé, alors il n'est pas sincère, mais s'il vient seul avec sa famille, alors il devient évident qu'il croit sincèrement en son message.

Quand ils virent arriver le saint Prophète accompagné des seuls quatre membres de sa chère famille, ils en furent étonnés. L'évêque dit alors : « je vois des visages qui, s'ils font des invocations, les plus grandes montagnes se déplacent immédiatement. Il n'est pas raisonnable d'exercer l'exécration réciproque avec ces nobles personnes car il est possible que nous périissions et que le châtiment nous atteigne et que l'ensemble des chrétiens du monde ne périssent du même coup ».

La délégation se mit d'accord pour ne pas exercer l'exécration réciproque et de payer l'impôt annuel en contrepartie de la sécurité pour leur vie et leurs biens. Le Saint Prophète donna son accord et dit : « l'ombre menaçante du châtiment s'était répandue sur le visage des délégués de Najran et s'ils s'étaient exécuté pour l'exécration réciproque, ils auraient perdu leur apparence humaine et auraient brûlé dans le feu du désert et ce châtiment aurait également atteint le territoire de Najran ».

Sobhani, Ja'far. Le rayonnement de l'éternité, tome 2

Tabatabai, Tafsir al mizan